



École nationale
d'administration
pénitentiaire

Direction de la Formation

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation
caroline.calvez@justice.fr

N° HARMONIE : 50821128

Agén, le 04/10/2021

Monsieur le Directeur de l'École Nationale d'Administration
Pénitentiaire

A

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales
– RH1

Madame la Directrice Interrégionale des services pénitentiaires

Madame la Cheffe d'unité formation et qualification

Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs d'établissements
pénitentiaires

Mesdames et messieurs les Directeurs fonctionnels des services
pénitentiaires d'insertion et de probation

OBJET : Appel à candidatures réservé aux agents pénitentiaires (DPIP, CPIP, DSP et Officiers) des établissements pénitentiaires et SPIP de la DISP de MARSEILLE

PJ : Fiche d'inscription (page 2 « AVIS ») - Tutoriel pour candidater via SIRH H@rmonie

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire et l'école nationale de la magistrature organisent une session de formation interprofessionnelle sur le thème :

Regards croisés et partages d'expériences sur le nouveau droit de la peine

Le 10 décembre 2021

Au Tribunal Judiciaire de MARSEILLE

L'ENAP et l'ENM vous proposent une réflexion commune autour de la mise en œuvre du bloc peines. Ainsi, magistrats, personnels pénitentiaires, greffiers judiciaires et avocats du ressort de la DISP de MARSEILLE pourront échanger sur la mise en œuvre des dispositions de la loi du 23 mars 2019, aussi bien dans le domaine pré-sententiel que post-sententiel.

Dans l'objectif de favoriser des approches pragmatiques, la journée de formation, ouverte par une conférence permettant de revenir sur les essentiels, se déclinera ensuite sous la forme d'ateliers interprofessionnels, permettant des retours d'expériences sur les thèmes proposés dans les ateliers, de recenser les attentes, difficultés, questions des participants et d'identifier les apports / suggestions / bonnes pratiques des acteurs du process pénal.

Programme :

- 9h** **Accueil par les chefs de juridiction du Tribunal Judiciaire de Marseille**
- 9h30-11h00** **Conférence inaugurale : L'esprit et le texte de la loi**
Anne-Gaëlle ROBERT Maître de conférences en droit privé à la faculté de droit de Grenoble
- 11h15-12h30** **Interprétation des arrêts de la cour de cassation du 11 mai 2021**
Laurent GRIFFON, vice-procureur au TJ de Nantes
- 13h30-15h00** **Ateliers interprofessionnels (ateliers sur le bloc peines en pré-sententiel et ateliers sur le bloc peines en post-sententiel)**

Objectifs :

- Présenter des retours d'expérience sur les thématiques
- Échanger afin de recenser les attentes, difficultés, questions des participants
- Identifier les apports / suggestions / pratiques des acteurs du process pénal pour une levée des obstacles et une efficacité de la mise en œuvre du bloc peines

Thèmes de réflexions des ateliers sur le bloc peines en pré-sententiel : nouvelles échelles de peines, nouveau seuil d'emprisonnement, enquêtes sociales rapides développées en dehors des cas des procédures d'urgences ; aménagement des peines ab initio : comment proposer, comment prononcer ?

Thèmes de réflexions des ateliers sur le bloc peines en post-sententiel : nouvelles approches du 723-15, le rôle de chacun dans cette phase, mise en œuvre du DDSE peine.

15h15-18h00 Focus- Restitutions et débats en plénière

- **Focus sur les méthodes de prise en charge et d'intervention au sein des SPIP**

Christophe GOUAZE, Responsable de formation au département probation et criminologie de l'ENAP

- **Focus sur la « dignité de la personne détenue : les recours créés par la loi du 8 avril 2021 »**

François FEVRIER, chef du département Droit et service public de l'ENAP

- **Restitutions en plénière** par ateliers / Echanges sur les bonnes pratiques développées en juridiction pour résoudre certaines difficultés et sur le rôle et place de chacun /réponses et débats en écho des intervenants interprofessionnels

Les candidatures motivées, établies sur la fiche d'inscription imprimée depuis SIRH H@rmonie et accompagnée de l'imprimé ci-joint, devront parvenir à la direction interrégionale concernée :

pour le 12 novembre 2021, dernier délai

Vous voudrez bien indiquer sur la fiche d'inscription si vous souhaitez participer aux ateliers sur le pré-sententiel ou sur le post-sententiel.

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

La Directrice de la formation
DIRECTION DE LA FORMATION
Unité de formation interdisciplinaire et continue
Nathalie PERROU
Kathy FTAIS
Cheffe d'unité

Intitulé de la formation : **Regards croisés et partages d'expériences sur le nouveau droit de la peine –
– DISP de MARSEILLE**

Nom :

Prénom :

Matricule harmonie :

1- Avis du service de formation (formateur des personnels ou responsable de formation)

Nom :

Prénom :

Fonction:

Mail :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Avis du Chef de l'Unité Recrutement Formation Qualification ou son représentant

Nom :

Prénom :

Fonction :

AVIS : prioritaire favorable défavorable

Rang de priorité au sein de la DISP : (le cas échéant)

Motif :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ENM/ENAP : Regards croisés et partages d'expériences sur le nouveau droit de la peine

Cette formation, co-organisée par l'ENM et l'Énap, permettra aux professionnels d'échanger sur la mise en œuvre pratique et les enjeux suscités par la loi de programmation et de réforme pour la justice 2018-2022 (LPJ).

Objectifs pédagogiques

- Identifier le contenu et les modifications engendrées dans les pratiques professionnelles par la loi
- Comparer les pratiques professionnelles à l'aune de la LPJ et leurs enjeux
- Analyser les mises en œuvre des différentes dispositions de la réforme

Éléments du contenu

La loi de programmation et de réforme pour la justice a induit une modification des pratiques professionnelles. Après avoir exposé le contenu de cette loi et les impacts dans la procédure, cette session de formation s'organisera autour d'ateliers pluridisciplinaires amenant chaque stagiaire à développer ses réflexions autour de cette réforme au regard de ses missions.

Modalités pédagogiques

Expositive et participative

Nombre de places : 20 places (pour information la formation regroupera 80 personnes dont des magistrats, des avocats et des greffiers)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 50821128

Date limite d'inscription :
Le 12/11/2021

Durée : 1 jour

Dates :
Le 10/12/2021

Lieu :
Tribunal Judiciaire de
MARSEILLE

Intervenants :
Anne-Gaëlle ROBERT, maître de conférences, magistrats, personnels ENAP...

Public visé :
DPIP, CPIP, DSP et Officiers des établissements pénitentiaires et SPIP de la DISP de MARSEILLE

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :
caroline.calvez@justice.fr